

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
101, Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z
Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

www.infe.fr

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2020

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290, l'Assemblée Générale de la société du 23 juin 2020, sur décision du Conseil d'Administration, s'est tenue à huis-clos sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle. Les actionnaires ont pu voter par correspondance, donner pouvoir au président ou donner mandat à un tiers, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFE s'est donc réunie à huis-clos le Mardi 23 juin 2020 sous la présidence de Monsieur **Olivier TARDY**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de CIFE. Madame **Cécile JANICOT**, représentant permanent de la société ALFRED DE MUSSET et Monsieur **Frédéric GASTALDO**, administrateurs ont été désignés scrutateurs de séance.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient :

- 77,12 % des droits de vote en AGO (hors vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2019)
- 78,37 % des droits de vote en AGO (pour le vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2019)
- 77,12 % des droits de vote en AGE.

Toutes les résolutions proposées au vote ont été approuvées sans modification par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée a notamment approuvé les résolutions concernant :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019 ;
- Le projet d'affectation de résultat de l'exercice 2019 ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société ;
- Le renouvellement des mandats d'Administrateur de Messieurs Laurent BILLES-GARABEDIAN et Frédéric GASTALDO.

Les réponses aux questions écrites reçues d'actionnaires et le détail des votes par résolution seront disponibles sur le site www.infe.fr

Enfin, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale a approuvé la mise en paiement du dividende de 0,60 euros par action le 30 juin 2020.

Saint-Herblain, le 24 Juin 2020

Contact : contact.cife@etpo.fr